

Sous la direction de
Jorge Couto

RIO DE JANEIRO, CAPITALE DE L'EMPIRE PORTUGAIS (1808-1821)

Traductions d'Annie Marques dos Santos

"OFFERT GRACIEUSEMENT
PAR LA
FONDATION CALOUSTE GULBENKIAN"

© Éditions Chandeigne - Librairie Portugaise
10, rue Tournefort – 75005 Paris
www.librairie-portugaise.fr

Cet ouvrage a été publié
sous l'égide de la



FONDATION
CALOUSTE
GULBENKIAN

ISBN : 978-2-915540-73-4
Dépôt légal : mai 2010

Les textes de Beatriz Nizza da Silva, Idete Muzart-Fonseca, Maria Graciete Besse et Maria Helena Araújo Carreira, hormis les citations, ont été traduits ou écrits en français par leurs auteurs.

Couverture : « Vue de la place du palais royal de Rio de Janeiro le jour de l'acclamation du roi dom João VI » (Jean-Baptiste Debret, *Voyage pittoresque...*, Paris, 1834-1839, vol. III, pl. 38, coll. Jean-Paul Duviols).

Chandeigne



1808 : L'ANNÉE ZÉRO DE L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU BRÉSIL

José Luís Cardoso
Université de Lisbonne

1. Dans un colloque destiné à célébrer le bicentenaire de l'arrivée de la famille royale au Brésil, il est impossible de résister à la tentation de parler des bouleversements qui sont intervenus dans les rapports économiques entre le Portugal et le Brésil, sa principale colonie d'alors et joyau de la couronne, devenu le siège de la monarchie et de l'empire.

La signification et les implications du transfert de la Cour au Brésil ont fait l'objet d'un traitement détaillé et enrichissant dans diverses instances de commémoration des 200 ans qui ont eu lieu et continueront à avoir lieu des deux côtés de l'Atlantique¹. L'accord, semble-t-il, est unanime pour considérer que, parmi les conséquences marquantes à moyen terme de la présence du prince-régent dom João et de sa Cour à Rio, l'une des plus significatives aura été la création spécifique de conditions administratives et politiques pour la naissance et la consolidation de la nation politique brésilienne.

1. Pour une vision d'ensemble sur la série d'actes de commémoration et de célébration du bicentenaire des invasions françaises et le transfert de la Cour au Brésil – certains ont eu lieu après la tenue du colloque du Centre culturel Calouste Gulbenkian à Paris –, voir José Luís CARDOSO, « The Moving of the Portuguese Court to Brazil in 1808 : a Survey of the Bicentennial Commemorative Events », *e-journal of Portuguese History*, Vol.6:2, hiver 2008.

Je ne prétends en aucune façon considérer que 1808 a été le présage de ce qui allait se passer en 1822. Encore moins écarter d'autres facteurs habituellement considérés comme essentiels pour l'émergence du processus d'émancipation politique du Brésil. Cependant, quand nous nous penchons sur les implications immédiates des événements de 1808, nous ne pouvons pas manquer de considérer que, sur le plan économique, des pas décisifs ont été faits pour la construction d'une citoyenneté propre, s'affranchissant des liens économiques traditionnels sur lesquels reposaient le vieux pacte colonial et le régime de privilèges de caractère mercantile.

Le Brésil cessait de n'être que source de matières premières destinées à une transformation lucrative en métropole et cessait de se voir interdire l'installation de manufactures dans son immense territoire. Mais, surtout, les ports brésiliens cessaient d'être ouverts uniquement à la marine marchande portugaise. C'est-à-dire qu'à partir de 1808, le Portugal perd l'exclusivité coloniale à laquelle le Brésil était pieds et mains liés et, avec elle, il perd la garantie assurée d'équilibre ou d'excédent commercial dans les échanges avec l'extérieur où les produits de réexportation brésilienne jouaient un rôle prépondérant. C'est pourquoi on peut affirmer que 1808 a été l'année zéro de l'autonomie économique du Brésil et constitué une étape décisive pour la construction de son statut de nation indépendante.

2. La libération économique du Brésil a été le prix nécessaire que le Portugal a dû payer pour son implication dans les guerres napoléoniennes et pour l'indispensable aide militaire qu'il a reçue de la Grande Bretagne dans la lutte contre l'envahisseur français et dans la protection accordée au transfert de la Cour vers un port sûr, de l'autre côté de l'Atlantique. Une certaine tradition historiographique, active encore de nos jours, tend à considérer ce prix comme une capitulation et une concession, et voit toujours les avantages

britanniques dans la perspective même d'un tribunal d'accusation. Le Portugal n'avait pas d'autre alternative, et je crois qu'il a été déjà suffisamment démontré que, quand l'heure est arrivée où il n'était plus possible d'ajourner le maintien d'une neutralité fictive, le prince-régent a habilement suivi l'avis de ses conseillers qui considéraient que, dans les circonstances pénibles de la fin du mois de novembre 1807, le renforcement de l'alliance britannique serait le moindre mal que le pays pouvait choisir.

Dans ce sens, l'ouverture des ports brésiliens était inévitable; elle résultait du compromis diplomatique qu'il avait été possible de négocier dans une conjoncture politique et économique si adverse. Dire que l'ouverture des ports brésiliens a surtout servi les intérêts des commerçants et industriels anglais, n'a donc pas la signification d'un libelle accusatoire. C'est une constatation de faits et circonstances qui font l'histoire de cette période, un moment de changement considérable et de projection de l'avenir qui se dessine, en 1808, pour les relations économiques entre le Portugal et le Brésil¹.

1. Ce n'est pas le moment adéquat – et ce n'est pas l'objectif de ce texte – de faire un inventaire historiographique sur cette thématique.

Pour une analyse synthétique et divulgatrice du thème générique de l'ouverture des ports brésiliens et sa signification économique et politique, voir José Luís CARDOSO, «A abertura dos portos do Brasil em 1808 : dos factos à doutrina». *Rev. História*, n° 54, p. 9-31.

Pour une approche récente des principaux arguments interprétatifs sur les plans économique, politique et diplomatique Voir les essais réunis dans Luís VALENTE DE OLIVEIRA et Rubens RICUPERO (org.), *A abertura dos portos*. São Paulo, Senac, 2007.

Pour un retour aux interprétations classiques sur les effets sur le commerce entre le Portugal et le Brésil, voir Fernando ANTÓNIO NOVAIS, *Portugal e Brasil na crise do antigo sistema colonial (1777-1808)*. São Paulo, Hucitec, 1979; José Jobson de ANDRADE ARRUDA, *O Brasil no comércio colonial*. São Paulo, Ática, 1980; José Jobson de ANDRADE ARRUDA, *Uma colônia entre dois impérios. A abertura dos portos brasileiros, 1800-1808*. São Paulo, Edusc, 2008; Valentim ALEXANDRE, *Os sentidos do império. Questão nacional e questão colonial na crise do Antigo Regime português*. Porto, Afrontamento, 1993; Jorge M. PEDREIRA, *Estrutura industrial e mercado colonial. Portugal e Brasil 1780-1830*. Lisbonne, Difel, 1994.

Sur le problème spécifique des conséquences économiques du Blocus continental au Portugal, à travers une analyse du mouvement d'entrée et de sortie des navires dans les ports de Lisbonne et de Porto, voir Jorge BORGES DE MACEDO, *O Bloqueio continental. Economia e guerra peninsular*. Lisbonne, Delfos, 1962; António ALVES CAETANO, *O porto de Lisboa e o Bloqueio continental (1806-1812). Ensaio de história económica*. Lisbonne, Academia da Marinha, 2004.

3. Ce n'est pas le moment de rappeler les statistiques des balances commerciales qui nous apportent des réponses chiffrées concluantes sur les altérations en cours. Plusieurs historiens brésiliens et portugais y ont travaillé et continuent à consacrer de nombreuses études à ces matières qui suscitent des interrogations nouvelles et pertinentes. Malgré tout, et au bénéfice d'une image de large synthèse, nous rappellerons brièvement quelques valeurs et quelques faits bien instructifs¹.

– jusqu'en 1810, le Brésil représentait un poids de 54% dans la structure du commerce extérieur portugais (en tenant compte de toutes les opérations d'importation, d'exportation et de réexportation) et après 1810, ce poids tombe à 33%.

– pendant la même période, le poids de la Grande-Bretagne dans la structure du commerce extérieur portugais passe de 23% jusqu'en 1810 à 37% après 1810.

Ce changement significatif a été largement engendré par l'ouverture des ports brésiliens au commerce anglais, ouverture qui s'est révélée absolument indispensable pour que la Grande-Bretagne puisse contrarier les effets négatifs du Blocus continental décrété par Napoléon à Berlin en novembre 1806.

4. Dans les interprétations élaborées sur les conséquences réelles du Blocus continental, la thèse que les objectifs projetés par Napoléon échouèrent en raison de deux facteurs fondamentaux est relativement consensuelle : d'une part, en raison de l'énorme dépendance que les divers États annexés par la France ou ses alliés avaient en relation à des produits de consommation anglais, ce qui encourageait la contrebande et la corruption d'agents impériaux qui tiraient bénéfice de l'entrée de produits manufacturés anglais en Europe; d'autre part, grâce à la force militaire et commerciale

1. Données récemment réunies dans António Alves CAETANO, *A economia portuguesa no tempo de Napoleão. Constantes e linhas de força*. Lisbonne, Tribuna da História, 2008.

de la marine anglaise qui parvenait à maintenir l'Atlantique hors du Blocus et ouvert au passage de ses navires¹.

Or, c'est dans ce contexte de la contre-offensive et de la réponse britannique au Blocus continental napoléonien que doit être évaluée l'importance stratégique de l'alliance anglo-lusitanienne que le Portugal a préféré choisir. Et l'ouverture des ports brésiliens a parfaitement servi l'intention britannique de diversifier la provenance de ses matières premières et les marchés où placer les produits de son industrie novatrice, sans concurrents à l'échelle internationale².

Une simple donnée statistique permet de comprendre ce qui était en jeu avec l'ouverture en janvier 1808 des ports brésiliens : en 1807 le poids du marché d'Amérique du Sud pour le total des exportations britanniques était de 22,8%; en 1808 ce pourcentage est de 36,4%³.

Il ne fait aucun doute que la responsabilité de cette croissance revient, en grande part, au marché brésilien, devenu également un des principaux marchés approvisionneurs de coton pour l'industrie textile anglaise, comme l'a démontré le premier, Alan Manchester⁴.

5. De ce qui vient d'être dit, on pourrait conclure que l'autonomie que le Brésil a obtenue en relation à la métropole a fini par être sacrifiée à travers son assujettissement aux intérêts économiques

1. Pour une interprétation de la signification du Blocus continental dans le contexte global de l'Europe napoléonienne, voir Alexander GRAB, *Napoleon and the Transformation of Europe*. Basingstoke and New York, Palgrave Macmillan, 2003 et Philip G. DWYER and Alan FORREST (ed.), *Napoleon and his Empire. Europe, 1804-1814*. Basingstoke and New York, Palgrave Macmillan, 2007.

2. Le thème a été effleuré par François CROUZET (*L'économie britannique et le Blocus continental 1806-1813* (Paris, Economica 1958; 2nd édition 1987) dans le cadre de l'explication globale à repos de la capacité de diversification des marchés démontrée par la Grande-Bretagne dans la période qui a suivi le Décret de Berlin et l'entrée en vigueur du Blocus continental. Le même thème a été récemment repris par Kevin H. O'ROURKE, « The Worldwide Economic Impact of the French Revolutionary and Napoleonic Wars, 1793-1815 ». *Journal of Global History*, 2006, 1, 123-149.

3. CROUZET, *op. cit.*, 1958, p. 884.

4. Alan K. MANCHESTER, *British Preeminence in Brazil, its Rise and Decline. A Study in European Expansion*. Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1933. Sur les antécédents de la présence anglaise sur le marché brésilien et son rôle dans les actions continues de contrebande dont la dimension échappe aux chiffres officiels des balances de commerce, voir ARRUDA, *op. cit.*, 2008

JOSÉ LUÍS CARDOSO

de la très puissante Grande-Bretagne. Ce fut le cas, on le reconnaît une fois encore, ce qui ne signifie pas que cela soit un mal en soi. On répète aussi, une fois encore, que c'était inévitable en raison du tissu de relations diplomatiques, commerciales, militaires et politiques qui entourait les diverses parties et intérêts en présence.

Le Brésil s'est ouvert à l'Angleterre et, simultanément, il a pris soin de créer un ensemble d'institutions qui reproduisaient le système juridique de la métropole continentale. L'« intériorisation de la métropole » – appellation par laquelle Maria Odila Silva Dias désigne le processus de cet agencement organique de la Cour sous les tropiques – peut ne pas avoir été entièrement atteinte. Mais la création d'une nouvelle *Junta do Comércio*, de nouveaux tribunaux de la *Relação e Desembargo* (Cour suprême de Justice), d'un nouvel *Erário* et *Junta de Fazenda* (Trésor public et Finances), de nouvelles institutions dans les domaines militaire, éducatif, scientifique et culturel, sont la démonstration éclatante que le territoire brésilien se dotait d'instruments d'organisation administrative et politique qui dépassaient le cadre prétendu provisoire du séjour de la Cour à Rio de Janeiro.

Pour ce qui est de l'action législative, la série de mesures décrétées en 1808, avec des implications sur le plan économique, monétaire et financier – et qui, d'une certaine manière, ont atteint leur point culminant avec l'ordonnance du 12 octobre 1808 qui créait la première Banque du Brésil – était aussi un signe clair que la Cour allait rester. Quels que soient le dénouement et le temps plus ou moins long de son séjour, le Brésil ne serait jamais plus le même, comme l'ont amplement démontré les nombreux travaux qui ont été consacrés à l'analyse des changements institutionnels survenus dans la société brésilienne après 1808.

6. Il est évident que l'on pourra toujours alléguer que nombre de ces changements avaient déjà été annoncés ou programmés dans une période antérieure proche. Il suffira d'avoir présent à

l'esprit le rôle actif qu'a joué, dans tout le processus de rénovation institutionnelle et législative, dom Rodrigo de Sousa Coutinho – le membre le plus influent du gouvernement à Rio entre janvier 1808 et janvier 1812, date de sa mort – pour comprendre que quelques-uns de ses projets pour transformer le Brésil en une partie de l'empire sans assujettissement excessif, sans pression pour obtenir des rendements et des revenus par simple extorsion fiscale, avaient été ébauchés dans l'action qu'il avait menée en tant que ministre de la Marine et des Territoires d'Outre-mer et comme président du Trésor royal entre 1796 et 1803¹.

Cependant, en 1808, la pression extérieure oblige à avoir recours à des solutions plus rapides et plus efficaces et à une adaptation rhétorique conséquente du discours politique et économique justifiant l'ouverture en marche.

Ce que je veux dire c'est que, pour que les changements économiques puissent être concrétisés, pour que les politiques puissent être efficacement conduites, pour que les nouvelles institutions puissent appuyer, encadrer et surveiller les actions du gouvernement, pour que soit créé, dans l'opinion publique, un climat favorable d'acceptation des changements profonds en cours, il était indispensable qu'une vision stratégique, alimentée par un corps doctrinal uni, domine nettement. C'est-à-dire qu'il fallait des idées fortes, transmises avec assurance. Dom Rodrigo de Sousa Coutinho a été un des doctrinaires qui s'est chargé d'expliquer, aussi bien aux hommes d'État européens, qu'aux peuples du royaume, les raisons de l'alliance privilégiée avec la Grande-Bretagne et en conséquence, l'ouverture économique du territoire brésilien aux commerçants et

1. Sur l'action essentielle de dom Rodrigo de Sousa Coutinho en territoire brésilien, voir le deuxième volume de l'étude biographique approfondie que lui a consacrée Andrée MANSUY DINIZ-SILVA, *Portrait d'un homme d'État : D. Rodrigo de Sousa Coutinho, comte de Linhares 1755-1812*. Paris, Centre culturel Calouste Gulbenkian, 2002-2006 (vol. I : *Les années de formation, 1755-1796*; vol. II : *L'homme d'État, 1796-1812*).

fabricants anglais. Un autre auteur, très important dans cette année magique de 1808, a été José da Silva Lisboa, à l'œuvre et à l'action duquel je vais maintenant faire référence.

7. L'érudit bahianais José da Silva Lisboa a été un lecteur et un divulgateur compulsif de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, comme il l'a montré dans les *Princípios de economia política*¹ édités en 1804 et en divers autres ouvrages qu'il a publiés tout au long de sa vie².

On sait, et les documents sont probants, que Silva Lisboa est intervenu de façon directe dans la publication du décret du 28 janvier 1808 déterminant l'ouverture des ports brésiliens, première mesure prise par le prince-régent quand il a accosté à Bahia. On sait aussi que la deuxième mesure décrétée par le prince dom João a été la création d'un cours d'économie politique qui devait être donné à Rio de Janeiro par José da Silva Lisboa. Le cours n'a jamais eu lieu, il est vrai, mais il n'en est pas moins curieux de signaler, après avoir déclaré adhérer pragmatiquement à des principes d'ouverture commerciale, qu'on enseigne la science qui explique le mieux ce chemin de construction du bonheur public.

Pour clore cet heureux enchaînement de faits associés à la carrière de José da Silva Lisboa, mentionnons que le premier livre publié par l'Imprimerie royale à Rio de Janeiro, en mai ou juin 1808, a précisément été la première partie des *Observações sobre o comércio franco do Brasil*³ de José da Silva Lisboa.

1. *Princípios de economia política para servir de introdução à tentativa económica do autor dos Princípios de direito mercantil*. Lisbonne, Imprensa Régia, 1804.

2. Comme démonstration de son attachement à l'œuvre de Smith, notons que c'est son fils Bento da Silva Lisboa qui est l'auteur de la première traduction portugaise de *La richesse des Nations*, publiée à Rio de Janeiro en 1811.

3. *Observações sobre o comércio franco do Brasil*. Rio de Janeiro, Imprensa Régia, 1808-09.

8. Je crois qu'il n'est pas sans intérêt de relever, brièvement, deux aspects centraux du message de Silva Lisboa dans ce livre¹.

D'abord, l'exposition de principes généraux en faveur de la liberté de commerce, fondée sur l'idée que la « liberté du commerce régulée par la droiture morale et le bien commun, est le principe vivifiant de l'ordre social, et le plus naturel, et le plus sûr moyen de la prospérité des nations² ». Principes généraux dont l'application était inévitable dans le contexte du transfert de la Cour, car ce n'est qu'ainsi que le marché pourrait être approvisionné et animé. Dans son argumentation, Silva Lisboa montre la maîtrise qu'il avait de la science de l'économie politique, en tant que discours organisé d'interprétation du fonctionnement de la vie économique. De cette façon, il complète son acceptation inconditionnelle des vertus du commerce en tant que facteur de sociabilité et de rapprochement entre les nations – l'idée de *doux commerce* si en vogue à la fin du XVIII^e siècle – par une défense des principes de liberté d'action des agents économiques et d'encouragement à « l'énergie de l'intérêt privé³ ».

Ensuite, l'explication et l'anticipation des arguments de réponse à qui tenterait de voir dans l'ouverture des ports une concession aux prétentions anglaises. Silva Lisboa considérait qu'il ne devrait y avoir aucun complexe à reconnaître les bénéfices résultant du fait que l'Angleterre soit la nation la plus industrielle et riche d'Europe, louant par le menu l'excellence et la qualité de ses produits manufacturés, l'abondance des capitaux disponibles, l'esprit d'entreprise, la perspicacité dont elle fait preuve pour profiter des occasions, l'administration régulière de la justice, le combat aux monopoles, le développement de la science et des instruments du commerce. C'est pourquoi il considérait que, plus les relations commerciales

1. Pour une analyse plus circonstanciée des textes de José da Silva Lisboa sur ce problème de l'ouverture des ports, voir CARDOSO, *op. cit.*, 2008.

2. José da Silva Lisboa, *op. cit.*, p. 188.

3. *Idem*, p. 194

avec les Anglais seraient importantes, plus grandes seraient les possibilités qu'aurait le Brésil de participer et de partager les bénéfices d'activités lucratives.

9. Entre 1808 et 1810, Silva Lisboa publiera d'autres livres et pamphlets destinés à vanter les mérites de l'action législative favorable à la franchise et à la liberté de commerce et d'industrie. Dans un de ces textes – peut-être le moins connu de tous, intitulé *Refutação das declamações contra o comércio inglês* [...] daté de 1810 – Silva Lisboa défend clairement l'idée que les avantages sont réciproques dans le commerce si on se base sur le calcul des heures nécessaires à la production de biens déterminés, chaque pays devant tirer parti d'une spécialisation dans les biens qu'il produit dans les meilleures conditions, c'est-à-dire, avec moins d'heures de travail. Sans prétendre vouloir dire que nous sommes devant une vision *avant la lettre* de la thèse que l'économiste David Ricardo a rendue célèbre en 1817 sur les avantages comparatifs dans le commerce international, il est de la plus élémentaire justice de reconnaître la modernité de la pensée de Silva Lisboa qui, de cette façon, montre partager les principes les mieux étayés de défense du libre échange comme facteur d'enrichissement de chaque nation, et de l'ensemble de celles-ci.

« Que d'idées fausses ! Que de conflits ! Que de guerres auraient été évitées jusqu'à nos jours et le seraient à l'avenir, s'il était possible que les États européens écartent de leur balance de commerce extérieur les échanges faits en argent, instituant un compte des bénéfices établi sur des *jours de travail* ! Avec ce *nouveau dénominateur*, le commerce extérieur se présenterait tel qu'il est, réciproquement lucratif pour toutes les nations qui y participent, et qui, d'ailleurs, pensent qu'ils ne gagnent rien. Ceux-là mêmes qui se plaignent d'avoir perdu dans un tel commerce, verraient

immédiatement qu'ils acquièrent, grâce à celui-là même, les articles dont ils ont besoin avec une moindre dépense, et qu'ils reçoivent beaucoup plus que l'équivalent exact des marchandises correspondantes². »

10. En conclusion, je dirai que les écrits de José da Silva Lisboa, toujours servis par une abondante rhétorique, s'inscrivent dans une logique de justification et de légitimation des actes que le prince-régent et le gouvernement installé à Rio ont décrétés, pour créer un espace de plus grande ouverture économique sur le territoire brésilien. Ils visent à convaincre et à persuader l'opinion publique de la correction et du bienfait des mesures, en même temps qu'ils servent à fixer le cadre doctrinal et théorique qui leur confère une cohérence stratégique. En d'autres termes, Silva Lisboa ne voulait pas seulement approuver ce qui se faisait. Il prétendait aussi démontrer l'existence de lois et de principes universels – la science de l'économie politique, il convient de le rappeler – qui guident notre entendement sur la véritable signification des actes législatifs et gouvernementaux, en même temps qu'ils expliquent la meilleure façon d'atteindre le bonheur public et le bien commun.

L'indépendance économique du Brésil a commencé à se construire en 1808. La conjoncture des guerres napoléoniennes en Europe, le transfert de la Cour au Brésil, sont des conditions qui expliquent et encadrent le processus inévitable d'ouverture des ports et les autres formes d'ouverture économique qui ont entraîné la fin du régime d'exclusivité colonial. D'autres formes de dépendance auront été créées ? Ce n'est pas la voie que j'ai voulu suivre ici. J'ai seulement cherché à montrer que les options et les choix alors faits avaient une légitimité cautionnée par l'univers érudit des doctrines économiques alors prépondérantes.

La leçon que nous pouvons tirer, c'est qu'il est toujours bon de croire que les idées peuvent changer le monde. Sans elles, on ne se

1. *Refutação das declamações contra o comércio inglês, extraída de escritores eminentes* (Réfutation des discours contre le commerce anglais, tirée d'éminents écrivains), Parte II. Rio de Janeiro, Imprensa Régia, 1810.

1. *Idem*, p. 6.

JOSÉ LUÍS CARDOSO

rend même pas compte que le monde peut changer. Parler des relations économiques entre le Portugal et le Brésil, quelle que soit la période historique considérée, oblige certainement à penser qu'il existe un projet, une idée, une vision qui mérite d'être poursuivie.



*Costumes de ministres
(J.-B. Debret, Voyage..., III, pl. 18)*